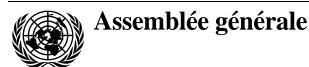
m A/C.5/60/L.25 **Nations Unies** 



Distr. limitée 23 décembre 2005 Français Original: anglais

Soixantième session **Cinquième Commission** Point 124 de l'ordre du jour Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

> Projet de résolution présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses

## Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986, 42/211 du 21 décembre 1987, 45/248 B (section VI) du 21 décembre 1990, 56/253 du 24 décembre 2001, 58/269 et 58/270 du 23 décembre 2003, 59/275, 59/276 et 59/278 du 23 décembre 2004, et les paragraphes 161 à 167 de sa résolution 60/1 en date du 16 septembre 2005,

Réaffirmant les mandats respectifs du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination pour ce qui concerne l'examen du projet de budget-programme,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007<sup>1</sup>, ainsi que les autres rapports<sup>2</sup> et états d'incidences budgétaires<sup>3</sup> présentés par le Secrétaire général, les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>4</sup> et le rapport du Comité du programme et de la coordination<sup>5</sup>,

Réaffirme que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;

A/60/6 (Introduction), A/60/6 (Sect. 1 à 35), A/60/6 (Income Sect. 1 à 3), A/60/6/Corr.1 à 5, A/60/6(Sect.3)/Corr.1 et A/60/6(Sect.13)/Add.1.

A/59/397, A/60/303, A/60/363 et A/60/537.

A/60/360, A/60/396, A/60/532, A/C.5/60/12, A/C.5/60/14, A/C.5/60/15, A/C.5/60/16, A/C.5/60/17, A/C.5/60/20, A/C.5/60/21, A/C.5/60/23, A/C.5/60/24 et A/C.5/60/SR.35.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément nº 7 et rectificatif (A/60/7 et Corr.1) et A/60/7/Add.1 à 5, Add.13 et Corr.1 et 2, Add.14 à 22 et Add.22/Corr.1, Add.26 à 30 et A/C.5/60/SR.35.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Ibid., Supplément n° 16 et rectificatif (A/60/16 et Corr.1).

- 2. Réaffirme également l'article 153 de son règlement intérieur;
- 3. Fait siennes les conclusions et recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination aux paragraphes 61, 67 et 106 à 122 de son rapport<sup>5</sup>;
- 4. *Note* que l'examen des textes explicatifs présentés avec les prévisions révisées se fera après que le Comité du programme et de la coordination aura examiné ces textes, en septembre 2006 au plus tard;
- 5. Fait siennes, sous réserve des dispositions de la présente résolution et sans pour autant créer un précédent, les recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, au chapitre II de son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007<sup>6</sup>, à propos des ressources affectées aux postes ou à d'autres dépenses, ainsi que ses recommandations concernant les montants révisés des dépenses prévues, notamment en raison du Document final du Sommet mondial de 2005<sup>7</sup>, et celles qu'il a formulées dans ses rapports sur les incidences sur le budget-programme des décisions prises par d'autres grandes commissions;
- 6. *Décide* que le tableau d'effectifs de chacune des deux années de l'exercice biennal sera celui présenté à l'annexe I de la présente résolution;
- 7. Décide également de poursuivre pendant la durée de l'exercice biennal 2006-2007 l'expérience qu'elle a approuvée au paragraphe 14 de sa résolution 58/270, et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixante et unième session sur la réalisation de cette expérience;
- 8. *Prie* le Secrétaire général de tirer parti des arrangements visés au paragraphe 7 ci-dessus pour déterminer quels sont les postes disponibles qui peuvent être offerts pour répondre aux demandes de postes nouveaux visées aux paragraphes 2, 28 et 29 de la partie IV du rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007<sup>6</sup> et au paragraphe 5 de son deuxième rapport<sup>8</sup>;
- 9. Rappelle la décision prise à l'alinéa b) du paragraphe 3 de sa résolution 59/313 du 12 septembre 2005 et approuve les propositions formulées au paragraphe 3 de l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/59/L.69/Rev.1 présenté par le Secrétaire général<sup>9</sup>;
- 10. *Décide* d'ouvrir des crédits du montant demandé par le Secrétaire général dans son état des incidences budgétaires<sup>10</sup> du projet de résolution relatif à l'aide aux survivants du génocide de 1994 au Rwanda et de son amendement<sup>11</sup>;
- 11. Se déclare consciente qu'il faut que le Secrétaire général dispose d'une certaine marge de manœuvre dans l'exécution du budget, dans les limites de paramètres qu'elle fixera, et qu'il doit exister en même temps des mécanismes transparents pour le tenir responsable devant elle de l'utilisation de cette liberté de

2 0566442f.doc

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément nº 7 et rectificatif (A/60/7 et Corr.1).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir résolution 60/1.

<sup>8</sup> A/60/7/Add.1.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> A/C.5/59/35/Rev.1.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> A/C.5/60/20.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> A/60/L.34 et A/60/L.35.

décision, selon des recommandations que le Secrétaire général lui présentera à la reprise de sa soixantième session;

- 12. *Prie* le Secrétaire général de réaliser encore des gains d'efficacité dans l'utilisation des ressources autres que celles affectées aux postes, et décide donc d'appliquer à celles de ces ressources qui sont prévues au paragraphe 5 une réduction de 1,75 %, à tous les chapitres du budget-programme;
- 13. Sait que les dispositions de la présente résolution devraient être modifiées si elle prenait une décision, conformément aux procédures établies, comme suite à une proposition du Secrétaire général concernant les paragraphes 161 à 167 de sa résolution 60/1;
- 14. *Décide* que les montants prévus pour le Compte pour le développement seront recalculés pour l'exercice biennal 2006-2007, et, à ce propos, prie le Secrétaire général de faire ce qu'il a proposé de faire en la matière dans son rapport A/59/397<sup>12</sup> et de lui présenter, à sa soixante et unième session, des recommandations sur les moyens d'ajouter au Compte des ressources d'un montant situé aux alentours de 5 millions de dollars.

0566442f.doc 3

<sup>12</sup> A/59/397.

## Annexe

## Tableau d'effectifs pour 2006 et 2007

| Catégorie   | 2006-2007 |
|---|-----------|
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur |           |
| Vice-Secrétaire général                             | 1         |
| Secrétaire général adjoint                          | 29        |
| Sous-Secrétaire général                             | 21        |
| D-2   | 90        |
| D-1   | 257       |
| P-5   | 745       |
| P-4/P-3   | 2 501     |
| P-2/P-1   | 491       |
| Total partiel                                       | 4 135     |
| Agents des services généraux                        |           |
| 1 <sup>re</sup> classe                              | 278       |
| Autres classes                                      | 2 710     |
| Total partiel                                       | 2 988     |
| Autres catégories                                   |           |
| Service de sécurité                                 | 306       |
| Agents locaux                                       | 1 849     |
| Service mobile                                      | 183       |
| Agents des corps de métier                          | 176       |
| Total partiel                                       | 2 514     |
| Total général                                       | 9 637     |

**4** 0566442f.doc